**Présentation des fiches « Grille d’évaluation à fin de parcours du stagiaire par le tuteur entreprise » (fiche C)**

**Objectifs de la fiche au regard de la nouvelle réglementation :**

La nouvelle réglementation prévoit, quelle que soit la modalité d’évaluation du stage définie par l’équipe pédagogique, que celle-ci doit donner l’occasion à l’étudiant de démontrer qu’il a mis en application les acquis de la formation dans le cadre de sa mission en entreprise.

En outre, il est précisé que le tuteur entreprise doit participer à l’évaluation finale du stage.

Cette évaluation donnera lieu à l’attribution des crédits européens et la structure d’accueil devra produire une appréciation sur la base d’une grille d’évaluation fournie par l’université

**Mode d’emploi de la fiche :**

A la fin du stage, l’étudiant veille à ce que son tuteur entreprise remplisse la **« Grille d’évaluation à fin de parcours ».** Celui-ci la remplit après échange avec l’étudiant, puis l’adresse par mail à l’enseignant référent de l’étudiant. En outre, cette fiche sera annexée au travail final (rapport, mémoire ou autre) de l’étudiant qui donnera lieu à la note finale de l’étudiant en ce qui concerne le stage. Ainsi, l’entreprise d’accueil, dans le cas où le tuteur entreprise ne peut assister à la soutenance, est associée à l’évaluation finale du stage.